

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 13 Septembre, à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	7	Votants :	9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier.

Absents : CONSTANT Jean-Michel (procuration à M ESCAPOULADE Alain), FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne (procuration à M COMBES Michel), TRINEL Alexandre.

Secrétaire de séance : M ESCAPOULADE Alain

Objet : DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE BOURG DE SOUILLAGUET

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022, il a été décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du domaine Public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A160 et A 161.

Cette enquête publique qui s'est déroulée du 03/03/2022 au 18/03/2022 inclus, a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur en date du 19 avril 2022.

De plus, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans qu'il y ait une opposition quelconque.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a strictement été respectée, Monsieur Le Maire propose :

- De désaffecter une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet, d'une contenance de 55m² en vue de sa cession à l'indivision LAGORSSE-IANOVITCH (47m²) et à Monsieur LEHRY (8m²)
- De fixer le prix de vente à 1 779,02 euros soit : 1 005,65€ pour l'indivision LAGORSSE-IANOVITCH et 773,26€ pour Monsieur LEHRY
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'aliénation et la vente du domaine public concerné.

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220915-362022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022